



## PROCOLE D'ASSEMBLEE PRIMAIRE

JEUDI 20 AOÛT 2020

Assemblée primaire qui se déroule dans la salle du complexe communal.

M. Danny Defago, Président, **ouvre la séance à 19h40**. Il salue l'assemblée et souhaite la bienvenue aux Citoyennes et Citoyens.

L'Assemblée primaire a été convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public et par le biais de l'envoi d'un tout-ménage. Les comptes municipaux 2019 de la municipalité ont été soumis à consultation publique dans les délais, de même que les éléments formels soumis au vote des Citoyennes et Citoyens.

L'Assemblée est conduite à l'aide d'une présentation de diapositives informatiques sur écran.

Danny Defago excuse, sans les nommer, les citoyens ayant pris la peine d'excuser leur absence. Il précise les mesures à respecter durant la soirée en lien avec la prévention contre le virus Covid 19. Il rappelle en outre que seuls les citoyens peuvent participer aux débats et voter.

**Il soumet à l'assemblée l'ordre du jour suivant:**

### Ordre du jour

1. **Ouverture de l'assemblée primaire**
2. **Nomination de scrutateurs**
3. **Concession hydraulique de Cleuson-Dixence et de Grande Dixence – Approbation de l'Avenant à la Convention de 1987**
4. **Présentation des comptes 2019 de la municipalité**
5. **Rapport de l'organe de révision**
6. **Approbation et décharge**
7. **Aménagement du territoire – Planification du centre du village (place publique)**
8. **Présentation de projets**
9. **Divers**
10. **Lecture et approbation du procès-verbal de séance**

Cet ordre du jour n'appelle aucune remarque de l'Assemblée.

## **2. Nomination des scrutateurs**

Danny Defago propose à l'assemblée, la nomination des scrutateurs suivants : Mme Caroline Dubuis et M. Didier Combe

**L'assemblée, à l'unanimité, nomme les scrutateurs précités.**

## **3. Concession hydraulique de Cleuson-Dixence et de Grande Dixence – Approbation de l'Avenant à la Convention de 1987**

Le président présente brièvement le fonctionnement des concessions octroyées pour l'utilisation de la force hydraulique, ainsi que le processus et les enjeux liés aux retours des concessions qui devront être négociés par la commune dans les années à venir.

Il présente ensuite M. Damien Métrailler, un des deux experts désignés par les communes concédantes de Cleuson, de 1<sup>ère</sup> Dixence et de Grande-Dixence, pour négocier avec les sociétés concessionnaires l'avenant à la Convention signée en 1987 concernant le projet Cleuson-Dixence.

Cet avenant constitue précisément l'objet de la présentation et de la décision que l'Assemblée est appelée à prendre.

Monsieur Métrailler remercie l'assistance et présente successivement :

- De manière résumée le contenu de la Convention 87
- La composition du groupe de travail qui a œuvré à la préparation de l'Avenant
- Les enjeux du dossier
- Le développement du complexe Grande Dixence
- Les parties à la Convention 87 et leurs participations dans les aménagements
- La situation du projet Cleuson-Dixence (de la vision à la réalisation)
- Les modalités d'élaboration des inventaires des différents sites
- Une projection des parts théoriques en cas d'exercice du droit de retour au 31.12.2044
- Les propositions du groupe de travail
- La situation des décisions déjà prises par les Assemblées primaires concernées

Le président remercie M. Métrailler pour sa présentation, puis il donne une lecture résumée du texte de l'avenant soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Il donne ensuite la parole à l'Assemblée.

Intervenant		Contenu de l'intervention
		Réponse à l'intervenant
<b>1</b>	Jean-Louis Favre	Est-ce que cela influencera le prix de l'électricité ?
	DM et DD	Le prix dépend de l'assemblée primaire. Cette convention n'aura pratiquement pas d'influence sur le prix. Celui-ci est majoritairement composé de timbres et autres taxes.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le président soumet la question suivante à l'Assemblée :

**Acceptez-vous l'Avenant à la convention de 1987 Concession hydroélectrique Cleuson – Dixence et Grande Dixence ?**

**L'Assemblée, par voie de main levée, à l'unanimité accepte l'avenant précité.**

Le Président remercie l'Assemblée et M. Damien Métrailler pour son intervention et le rôle important qu'il a joué dans les négociations qui ont permis d'aboutir à l'accord conclu.

**4. Présentation des comptes 2019 de la municipalité**

Compte de fonctionnement

Après avoir donné quelques explications concernant la marge d'autofinancement et les amortissements, Danny Defago présente en résumé, au moyen d'un support de présentation, la récapitulation du compte de fonctionnement avec, en comparaison, les comptes 2018 ainsi que le résumé des comptes de fonctionnement 2019 avant amortissement du patrimoine administratif. Il en commente les divers postes, expliquant les différences favorables ou défavorables. Il ajoute également quelques commentaires illustrés par des schémas de l'évolution sur plusieurs années de certains postes importants qui justifient l'évolution de la marge d'autofinancement sur cette même période.

Les comptes de fonctionnement laissent apparaître des revenus pour CHF 14'682'344.- et des charges pour CHF 12'517'459.-, d'où une marge d'autofinancement nette de CHF 2'164'884.-.

Compte d'investissements

Le Président commente les principaux investissements et résume la situation.

Achat de terrain	CHF 40'000.00
Mensurations zone à bâtir	CHF 99'574.05
Nouveau complexe scolaire	CHF 11'472.57
Stand de tir du Mourty	CHF 25'577.50
Participation routes cantonales	CHF 93'906.75
Réfection routes communales :	
• Les Collons	CHF 478'569.68
• Route d'Ypresse	CHF 148'843.88
• Route des Epinettes	CHF 187'596.90
Eclairage public	CHF 22'252.10
Nouveau véhicule	CHF 69'793.30
Réh. de la STEP de Chandoline	CHF 210'435.20
Déchetterie Crettatsin	CHF 49'981.25
Remembrements parcellaires urbains (RPU)	
Net (./. participations propriétaires)	CHF 12'498.60

Soit au total

Dépenses d'investissements	1'647'822.-
Recettes d'investissements	194'504.-
<b>Investissement nets</b>	<b>1'453'318.-</b>

Il expose ensuite le financement des investissements:

Marge d'autofinancement	2'164'884.-
Investissements nets	1'453'318.-
<b>Excédent de financement</b>	<b>711'566.-</b>

et quelques chiffres clés :

#### *Amortissements*

Marge d'autofinancement	2'164'884.-
Amortissements ordinaires	713'109.-
Amortissements complémentaires	1'426'625.-
<b>Augmentation de la fortune nette</b>	<b>25'149.-</b>

#### *Evolution de la fortune nette par habitant:*

- 2018: CHF 1'620.- (1'813 habitants)
- 2019: CHF 1'806.- (1'792 habitants)

Il présente enfin brièvement le bilan au 31.12.2019.

Il invite ensuite l'Assemblée à faire part de ses questions et remarques.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Danny Defago passe la parole à M. Jean-Marc Bruttin de l'organe de révision (fiduciaire ECSA).

## **5. Rapport de l'organe de révision**

M. Bruttin, d'ECSA Fiduciaire, donne lecture du rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2019.

Les réviseurs ont effectué l'audit des comptes annuels de la municipalité, comprenant le bilan, le compte administratif (fonctionnement et investissements) et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

### Opinion d'audit :

Selon l'appréciation des réviseurs les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs.

Dans le cadre de cet audit, M. Bruttin relève en outre que :

- L'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière est appropriée ;
- Le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco ;
- L'endettement net de la municipalité est nul. Durant l'exercice, la fortune nette a augmenté par rapport à l'année précédente ;
- L'entretien final avec la délégation du Conseil municipal (commission des finances) a eu lieu ;
- Selon l'appréciation des réviseurs, la municipalité est en mesure de faire face à ses engagements.

M. Bruttin recommande dès lors à l'assemblée d'approuver les comptes annuels 2019 tels que présentés.

Danny Defago donne la parole à l'assemblée lui demandant si elle a des questions à l'intention de M. Bruttin.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il poursuit la présentation.

## **6. Approbation et décharge**

Le Président remercie M. Bruttin et soumet à l'assemblée les deux questions suivantes :

### **a) Approuvez-vous les comptes municipaux 2019 de la municipalité ?**

**L'assemblée approuve, par voie de main levée, à l'unanimité, les comptes 2019 de la municipalité tels que présentés et adoptés par le Conseil municipal en séance du 2 juin 2020.**

### **b) Acceptez-vous d'en donner décharge au Conseil municipal ?**

**L'assemblée, par voie de main levée, à l'unanimité, donne décharge au Conseil municipal.**

## **7. Aménagement du territoire – Planification du centre du village (place publique)**

Le président explique à l'Assemblée que lors des réflexions et analyses conduites en vue de l'élaboration du nouveau plan de zones, l'idée a été émise de recréer une place du village piétonne, lieu propice à la rencontre et à l'organisation de manifestations ponctuelles ou régulières (marchés, fêtes, culture, ...) au cœur du village. Cette place aurait pour vocation de remplacer la place du village historique qui a été « sacrifiée » à la circulation routière.

Le site retenu par le Conseil municipal et inspecté par les services cantonaux est situé à Fond Villa. La création de cette place se ferait au détriment de bâtiments dont le caractère patrimonial n'est pas reconnu.

Lors de la mise en consultation des Options de développement communal, phase de la procédure d'adoption du nouveau plan de zones, certains citoyens ont suggéré de réaliser la place sur un autre site, à savoir en-dessous de la cure, au départ de la route de La Lay.

Donnant suite à cette suggestion, le Conseil a mandaté un bureau d'études pour faire une étude comparative multicritère des avantages et inconvénients des deux options.

Le président présente M. Lucien Barras, architecte urbaniste, du bureau Nomad qui a conduit l'étude.

Il lui cède la parole pour présenter les résultats de l'étude comparative.

M. Barras présente une analyse comparative des deux options de places, sous l'angle de plusieurs critères (centralité, accessibilité, bruit, sécurité, ensoleillement, dégagements/vues, contexte bâti et non bâti, surface disponible, fonctionnalité, rapport de coûts, ...). Il présente ensuite des exemples de réalisations, dans d'autres villages, correspondant aux deux types de places.

Il ressort de l'analyse que les deux sites n'offrent pas le même potentiel et permettraient la réalisation de places très différentes.

A la fin de la présentation, Danny Defago remercie M. Barras et invite l'assemblée à faire part de ses questions et remarques.

Intervenant		Contenu de l'intervention
		Réponse à l'intervenant
1	Sebastien Gaspoz	Quel est l'intérêt à faire une place du village "en bas" s'il n'y a pas de commerces? Sur la première présentation dia, il manquait des commerces.
	DD	Il n'y a pas de commerces existants proches des places, mais la création de la place devrait attirer les commerces.
2	Fernand Rudaz	Qu'en est-il du plan de quartier au Nord de l'Eglise ?
	DD	Ce plan de quartier ne concerne pas le projet de place du village.
3	Jérôme Rossier	Les gens qui traverseraient le village ne verraient pas ces places.
	DD ou LB	C'est vrai, mais elle serait tranquille et elle est faite avant tout pour les gens du village.
4	Marie-André Follonier	Quelle est l'utilité d'avoir une nouvelle grande place du village ? Verrait plutôt des placettes plus intimes.
	DD	Il n'y a pas de décision prise ce soir sur la réalisation de la place, mais seulement sur sa planification dans le plan de zones
5	Marcel Praz	La Commune est déjà propriétaire de la maison Gauthier et de la grange, pourquoi celles-là ne sont-elles pas intégrées ?
	DD et LB	Il n'y a pas d'espaces entre ces bâtiments.
6	Jenny Rudaz	La place du haut est proche de la place de l'Eglise, elle pourrait être intégrée.
7	M. Follonier	Vers la place de jeux il y a déjà une place importante et estime qu'il ne faut pas se focaliser sur les deux choix proposés.
8	Mme Nelly Guillaume	Suggère d'utiliser les potentiels des places du haut sans affectation spéciale dans le plan de zones.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le président explique que le Conseil a décidé de soumettre à l'Assemblée deux questions successives :

Avant de procéder au vote, le président précise que la décision porte uniquement sur une option de planification.

En cas de vote favorable, la place ne pourra se faire qu'au terme d'un long processus impliquant les étapes suivantes :

- Homologation du plan de zones
- Elaboration d'un projet (concours)
- Acquisition des surfaces et immeubles actuellement propriété des privés
- Mise à l'enquête du projet
- Très vraisemblablement une nouvelle validation de l'Assemblée primaire

Puis l'Assemblée procède au vote.

Le président pose la question suivante :

**Souhaitez-vous que le Conseil municipal intègre dans le projet de nouveau PAZ une zone d'intérêt public affectée à la création d'une nouvelle place du village ?**

**L'Assemblée, par voie de main levée, par 48 voix pour, 18 voix contre et 7 abstentions, se déclare favorable à la planification dans le nouveau PAZ d'un secteur affecté en zone d'intérêt public pour la création d'une nouvelle place du village.**

Considérant la réponse positive à la question posée, le président soumet à l'Assemblée la seconde question :

**Souhaitez-vous que le site retenu soit :**

- **au lieu-dit Fond Villa ?**
- **au départ de la route de La Lay ?**

**L'Assemblée par voie de mains levées, se prononce de la manière suivante :**

- **37 voix pour le choix du site Fond Villa**
- **17 voix pour le choix du site Route de La Lay**

## **8. Présentation de projets**

Le président donne des informations sur l'état d'avancement des projets suivants en précisant que ces points n'appellent aucune décision de l'Assemblée et que la présentation est donc faite à titre informatif :

- Nouveau plan de zones et RCCZ
- Sécurisation des Torrents
- Nouveau centre scolaire
- Appartements à encadrement médico-social et locaux médicaux
- Gestion des ordures
- Tourisme
- Agrandissement du home St-Sylve et avenir de l'ancien hôpital de Gravelone
- Nouvelle application et nouveau site internet

Au terme de cette présentation, Danny Defago invite l'assemblée à faire part de ses questions et remarques concernant ces projets.

Intervenant		Contenu de l'intervention
		Réponse à l'intervenant
1	Marcel Rudaz	Il y a beaucoup de nuisances sonores dues au trafic routier et aérien. Une étude a-t-elle été faite à ce niveau ?
	DD	C'est une obligation cantonale. Il ressort des résultats de l'étude que les valeurs seuils sont dépassées. Le canton doit faire quelque chose et les données sont disponibles à la commune.

## **9. Divers**

Le président n'ayant aucun objet à soumettre à l'Assemblée sous ce point, il invite les Citoyennes et Citoyens qui le souhaitent à s'exprimer.

Personne ne souhaitant s'exprimer, avant de passer au dernier point de l'ordre du jour, le président remercie toutes les personnes ayant contribué au bon fonctionnement de la commune durant les derniers mois et à la bonne tenue de la présente assemblée.

## **10. Lecture et approbation du procès-verbal de séance**

Le Président donne lecture du procès-verbal de l'assemblée qui vient de s'achever. Il soumet ensuite ledit procès-verbal au vote de l'assemblée.

**Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 août 2020 ne fait l'objet d'aucune remarque ou demande de modification et est accepté, par voie de main levée, à l'unanimité.**

Le Président remercie l'Assemblée et clôt la séance à 23H15.

Vex, le 20 août 2020

Le Président  
Danny Defago

La Secrétaire ad interim  
Sylviane Flühmann